

RÈGLEMENTS RCA06 210006-3, RCA13 210006 ET RCA13 210007

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 décembre 2013, à 19 h, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

Règlement RCA09 210006-3

Règlement modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (RCA09 210006)

Règlement RCA13 210006

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 et imposant une cotisation.

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Règlement RCA13 210007

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014)

QUE ledit règlement entre en vigueur le 1er janvier 2014.

QUE copie desdits règlements est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 102, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 11 décembre 2013

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement